

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Passerelle piétons-cyclistes du pont de Nogent Question écrite n° 20068

Texte de la question

M. Guillaume Gouffier-Cha attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le report *sine die* de la construction par les services de l'État de la passerelle piétons-cyclistes du pont de Nogent dans le Val-de-Marne, faute de financement. Le pont de Nogent constitue aujourd'hui une discontinuité cyclable majeure en Île-de-France. La passerelle prévue par le projet de réaménagement est indispensable aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite pour relier Nogent-sur-Marne à Champigny-sur-Marne. Les conventions de financement ont déjà été passées, mais l'ensemble du budget a été utilisé pour le seul aménagement routier. À l'heure où la loi d'orientations des mobilités est discutée à l'Assemblée nationale, et alors que l'appel à projet « Mobilités actives » a pour objectif précisément de résorber les discontinuités cyclables, l'abandon de cette passerelle piétons-cyclistes n'est pas comprise par les acteurs des mobilités actives. Il lui demande quelles sont les intentions de l'État quant au financement et à la réalisation de ce projet.

Texte de la réponse

Conscient de la nécessité d'assurer une continuité cyclable dans le secteur du pont de Nogent, l'État porte une attention toute particulière à la réalisation de la passerelle piétons-cycles dans le projet d'ensemble de réaménagement du pont de Nogent. Cette passerelle, accessible aux cycles et aux piétons, reliera le port de plaisance de Nogent-sur-Marne au parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne en permettant deux cheminements : un tracé direct, au niveau du pont routier, et un « cheminement des flâneurs », composé de deux arcs intégrant un belvédère en encorbellement devant l'île aux Loups. La forte implication des collectivités locales auprès de l'État sur cette opération a permis de convenir d'un financement, qui bénéficie notamment du « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables ». L'État confirme ainsi sa volonté de réaliser rapidement cette passerelle pour laquelle l'accord sur le financement a permis de notifier le marché de travaux en février 2020. Les travaux préparatoires sont déjà réalisés et les travaux principaux ont démarré fin août 2020 avec le dégagement des emprises du chantier puis les travaux de fondations des appuis de la passerelle. La construction, puis l'assemblage de la charpente métallique de la passerelle, prévu à côté du boulodrome situé en face de l'Île aux Loups, interviendront quant à eux dans le courant du premier semestre de l'année prochaine. La pose de la structure de la passerelle elle-même est prévue pour l'été 2021.

Données clés

Auteur : M. Guillaume Gouffier Valente

Circonscription : Val-de-Marne (6e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20068
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE20068

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 juin 2019, page 5096 Réponse publiée au JO le : 16 mars 2021, page 2386